

# **FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2021 DE LA VILLE DE SAINT-PASCAL**

4 juillet 2022

Selon l'article 105.2.2. de la *Loi sur les cités et villes*, la mairesse doit, normalement, lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en juin, faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe. Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités déterminées par le conseil. Voici donc mon rapport sur les états financiers vérifiés de l'année 2021.

## **États financiers 2021**

Les états financiers de l'année 2021 ont été préparés par le vérificateur externe Mallette, société de comptables professionnels agréés. Les états révèlent un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 96 761 \$.

Ce montant s'explique par des revenus inférieurs sur les revenus budgétés attribuables principalement à une diminution des revenus de taxation et de transferts gouvernementaux. Quant aux dépenses, elles ont été légèrement moins élevées par rapport à celles budgétées, plus particulièrement aux départements de la sécurité publique et de l'hygiène du milieu. Elles furent cependant plus élevées en administration générale, dû à tous les frais engendrés par le déménagement de l'hôtel de la ville et l'intégration des nouveaux systèmes informatiques.

## **Programme triennal des immobilisations**

Des dépenses en immobilisations ont été faites dans l'année 2021 pour un montant de 937 192 \$ et les principales réalisations sont les suivantes :

- Finaliser le réaménagement de l'ancien Presbytère en nouvel hôtel de ville
- Remplacement de la toiture du garage municipal
- Achat de défibrillateurs pour les bâtiments municipaux
- Achat de conteneurs servant de centre de formation pour nos pompiers
- Achat d'une camionnette
- Remplacement de conduites pluviales sur la rue Adélar

## **Excédent accumulé au 31 décembre 2021**

À la fin de cet exercice, l'excédent accumulé non affecté est de 1 089 938 \$. Dans le futur, le conseil municipal peut décider d'affecter une partie ou même la totalité de cet excédent à des fins particulières et en réserver les montants de façon formelle.

## **Réserves financières**

Par le passé, une réserve financière a été créée pour le financement de dépenses futures relatives au pompage, à la déshydratation, à la disposition et au traitement des boues des étangs aérés ainsi qu'à l'entretien et à la réfection du lit de séchage. Au 31 décembre 2021, le montant de la réserve s'élève à 301 333 \$.

De plus, une autre réserve a été créée pour le financement de dépenses futures relatives à l'approvisionnement, au traitement et à la distribution d'eau potable. Au 31 décembre 2021, le montant de la réserve est de 224 099 \$.

## **Fonds de roulement**

La Ville dispose d'un montant de 400 000 \$ pour emprunter au fonds de roulement les deniers dont elle peut avoir besoin pour financer, entre autres, des dépenses en immobilisations. Le fonds non engagé au 31 décembre 2021 est de 115 617 \$. Le conseil peut emprunter à ce fonds et ainsi éviter un financement à long terme.

## **Endettement à long terme**

Les remboursements en capital et intérêts sur la dette à long terme représentent environ 11 % des dépenses réalisées au cours de l'année 2021. Au 31 décembre 2021, le montant de l'endettement total à long terme à la charge de la Ville est de 8 119 440 \$. La Ville de Saint-Pascal se situe au même niveau d'endettement (endettement total net par unité d'évaluation) que les autres municipalités du Québec de 2 000 à 10 000 habitants selon le profil financier établi par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

La dette de la Ville évolue en fonction des services municipaux dispensés aux citoyens et des choix des projets à réaliser selon les décisions du conseil municipal. Au 31 décembre 2021, certains travaux n'avaient pas encore été financés.

## **Rémunération des élus**

Conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le rapport financier 2021 inclus une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil a reçue de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal. Ces informations seront publiées sur le site Internet de la municipalité par la publication de ce rapport. En voici les détails :

<b>RÉMUNÉRATION DES ÉLUS EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021</b>		
<b>Nom de l' élu</b>	<b>Rémunération (excluant charges sociales)</b>	<b>Allocation de dépenses</b>
Rénald Bernier	17 454 \$	8 727 \$
Rémi Pelletier	7 314 \$	3 657 \$
Réjean Pelletier	6 420 \$	3 210 \$
Isabelle Chouinard	7 314 \$	3 657 \$

Jean Caron	5 820 \$	2 910 \$
Céline Langlais	7 869 \$	3 934 \$
François Gagné-Bérubé	7 314 \$	3 657 \$
Solange Morneau	4 482\$	2 241\$
Francis Ouellet	1 495\$	747 \$
Josée Chouinard	1 495\$	747 \$

### **Conclusion**

Voici ce qui complète les faits saillants du rapport financier de l'année 2021. Toutefois, les séances du conseil municipal sont enregistrées et diffusées sur le site Web de la Ville. Un auditeur comptable du bureau de Mallette a présenté, à la séance du 4 juillet 2022, les états financiers de la Ville pour l'exercice financier 2021. Si vous souhaitez plus de détails, vous pouvez consulter cette séance.

La santé financière de notre ville est bonne et nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir afin de la conserver tout en offrant le meilleur service possible à la population, et ce, en cette période difficile d'incertitude liée à une inflation galopante et une situation sanitaire encore incertaine. La collaboration de tous et chacun est essentielle.

Solange Morneau, mairesse